

Chapitre 1

Audit de performance - Messages clés du vérificateur général

Contenu

Introduction.....	3
Remerciements.....	9

Audit de performance – Messages clés du vérificateur général

Introduction

1.1 Comme je l’ai mentionné au chapitre 1 du volume III du présent rapport, les travaux dont je rends compte dans ce volume ont été achevés et les chapitres ont été rédigés avant mon arrivée au Bureau du vérificateur général. À l’exception du présent chapitre d’introduction, je n’ai pas révisé les chapitres ni formulé de commentaires sur les documents depuis que je suis devenu vérificateur général. Les chapitres ont été préparés par la vérificatrice générale adjointe, Janice Leahy, qui a été vérificatrice générale par intérim du 3 mai 2021 au 31 décembre 2021. Je reconnais toutefois qu’en ma qualité de vérificateur général, il m’incombe de présenter le présent rapport à l’Assemblée législative, et j’appuie pleinement son contenu.

1.2 Le présent volume de notre Rapport 2021 comprend trois chapitres :

- Programmes résidentiels d’efficacité énergétique;
- Pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux dans certains organismes de la Couronne
- Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d’exercices antérieurs

Les organismes de la Couronne n'ont pas toujours une orientation ou un mandat clair pour la mise en œuvre des politiques ou des stratégies gouvernementales

1.3 Lorsqu'on réfléchit aux principales constatations du présent rapport, un thème important ressort selon lequel les organismes de la Couronne n'ont pas toujours une orientation ou un mandat clair pour la mise en œuvre des politiques ou des initiatives gouvernementales. Le fait que les attentes du gouvernement ne soient pas prises en compte ou qu'elles le soient de manière non uniforme donne lieu à des conséquences imprévues ou à des risques non réglés.

1.4 Le présent rapport fait état des exemples suivants donnant des indices d'une orientation ou d'un mandat imprécis de la part du gouvernement :

- Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie n'a pas communiqué un mandat clair à Énergie NB en matière d'efficacité énergétique. Le Ministère n'a pas établi d'objectifs mesurables en matière d'économie d'énergie pour Énergie NB. Par conséquent, le Ministère n'a pas été en mesure de tenir Énergie NB responsable de la mise en œuvre de l'orientation stratégique du gouvernement en matière d'efficacité énergétique.
- Notre sondage sur les pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux des organismes de la Couronne a montré que l'orientation du gouvernement à l'intention des organismes de la Couronne n'était pas toujours évidente et que des termes clés, comme « conforme », n'étaient pas clairement définis. Par conséquent, les pratiques en matière de salaires et d'avantages sociaux n'étaient pas conformes parmi les organismes de la Couronne et entre ceux-ci et le gouvernement.
- Notre chapitre de suivi fait le point sur l'état de la mise en œuvre des recommandations d'années précédentes, notamment en ce qui concerne notre examen spécial de 2017 de l'évaluation foncière des résidences. Il s'agit également d'un exemple d'initiative gouvernementale sans orientation et communications claires qui a connu d'importants problèmes de mise en œuvre et qui a eu des répercussions sur les contribuables.

1.5 Nous reconnaissons que le gouvernement doit concilier le fait de fournir des orientations et de ne pas être trop normatif. Toutefois, des problèmes surviennent lorsque l'absence d'une orientation claire entraîne des conséquences imprévues ou des risques non réglés, comme

ceux révélés dans les exemples susmentionnés. Le présent rapport expose en détail de nombreuses constatations et conclusions sur ces sujets et formule des recommandations pour faire en sorte que les lacunes cernées soient corrigées à l'avenir. Voici un résumé des points clés de chaque chapitre du présent volume.

Programmes résidentiels d'efficacité énergétique

1.6 Le chapitre 2 du présent volume présente les constatations et les recommandations découlant de notre audit des programmes résidentiels d'efficacité énergétique du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et d'Énergie NB. Bien qu'Énergie NB exécute ses programmes d'efficacité énergétique existants de manière efficace, nous avons constaté que le Ministère doit exercer un leadership proactif et préciser le mandat d'Énergie NB et ses attentes à l'égard de celle-ci à titre de principal organisme d'exécution des programmes d'efficacité énergétique de la Province.

Les lacunes en matière de surveillance et de responsabilisation nuisent à la capacité de la Province d'atteindre l'efficacité énergétique et de réduire les gaz à effet de serre

1.7 Nous avons constaté que le Ministère n'a pas communiqué un mandat clair en matière d'efficacité énergétique à Énergie NB, ce qui comprend l'établissement d'objectifs d'économie d'énergie précis. Énergie NB a donc dû fixer ses propres objectifs. Nous avons également constaté que le Ministère n'a jamais contesté ces objectifs, même lorsqu'ils ont été abaissés par Énergie NB. À mon avis, ces lacunes en matière de surveillance et de responsabilisation nuisent à la capacité de la Province de réaliser les progrès souhaités en matière d'efficacité énergétique et de réduction des gaz à effet de serre.

1.8 Pour que le Ministère fasse preuve de leadership et resserre la responsabilisation en matière d'efficacité énergétique, il doit :

- exercer ses pouvoirs en établissant un mandat clair ainsi que des objectifs d'économie d'énergie précis et mesurables pour Énergie NB;
- surveiller le rendement d'Énergie NB par rapport à ces objectifs;
- prendre des mesures correctives lorsque le rendement est inférieur aux attentes.

Énergie NB doit contrebalancer ses dépenses consacrées à l'efficacité énergétique avec d'autres priorités concurrentes

1.9 Dans des rapports antérieurs, mon Bureau a recommandé à Énergie NB d'accorder la priorité à la réduction de la dette et d'élaborer un plan ferme et bien défini pour atteindre son ratio d'endettement prescrit. La *Loi sur l'électricité* exige également qu'Énergie NB maintienne des tarifs d'électricité bas et stables. Toutefois, Énergie NB doit contrebalancer ces priorités et la nécessité de réaliser des économies d'énergie accrues grâce à des programmes d'efficacité énergétique durables, complets et abordables.

Un modèle de financement durable est nécessaire pour élargir l'accès aux programmes d'efficacité énergétique

1.10 Nous croyons qu'il est possible de réaliser des progrès plus importants dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'accroître les économies d'énergie si l'on élargit l'accès aux programmes d'efficacité énergétique. Nous encourageons la Province et Énergie NB à travailler ensemble à l'établissement d'un modèle de financement durable pour l'efficacité énergétique qui permettrait à un plus grand nombre de Néo-Brunswickois de participer aux programmes d'efficacité énergétique.

Recommandations

1.11 Nous avons formulé sept recommandations au ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et à Énergie NB pour régler les problèmes que nous avons relevés dans les domaines suivants :

- le mandat et les attentes en matière de rendement en ce qui concerne l'efficacité énergétique;
- la viabilité du modèle de financement;
- les obstacles à l'accès aux programmes d'efficacité énergétique;
- l'assurance de la qualité et les rapports publics.

Pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux des organismes de la Couronne

Comparabilité, transparence et reddition de comptes accrues

1.12 Le chapitre 3 du présent volume présente nos constatations et recommandations concernant les pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux des organismes de la Couronne. Ce chapitre visait à comparer les pratiques en matière de salaires et d'avantages sociaux de 14 organismes de la Couronne avec celles du gouvernement et entre eux. Nous voulions également présenter en un seul endroit l'information sur les pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux de certains organismes de la Couronne. À notre avis, cela permettra d'accroître la comparabilité, la transparence et la reddition de comptes aux contribuables et aux députés.

Nous avons constaté que, en général, les pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux de certains organismes de la Couronne n'étaient pas conformes à celles du gouvernement ou de l'ensemble des organismes de la Couronne.

Nous avons constaté que le gouvernement n'avait pas clairement défini le terme « conforme » dans ses directives à l'intention des organismes de la Couronne, ce qui s'est traduit par des pratiques non conformes.

Trois organismes de la Couronne se sont démarqués comme ayant des pratiques nettement différentes en matière de salaires et d'avantages sociaux

Une politique gouvernementale est désuète depuis plus de 10 ans

1.13 Nous avons constaté que, dans l'ensemble, les pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux de certains organismes de la Couronne n'étaient pas conformes à celles du gouvernement ou des différents organismes de la Couronne. Les organismes de la Couronne concernés étaient autorisés par la loi à établir leurs propres pratiques; toutefois, le gouvernement a ordonné que les pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux des employés non syndiqués de ces organismes demeurent conformes à celles des employés semblables du gouvernement.

1.14 Nous avons constaté que le gouvernement n'avait pas clairement défini le terme « conforme » dans ses directives à l'intention des organismes de la Couronne et que, par conséquent, les pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux n'étaient pas toujours conformes à celles du gouvernement ou des différents organismes de la Couronne. À notre avis, l'absence d'attentes claires de la part du gouvernement accroît le risque que les intentions du gouvernement ne soient pas mises en œuvre. Par conséquent, nous estimons que le gouvernement devrait définir clairement ce qu'il attend des organismes de la Couronne en ce qui concerne les pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux pour les employés non syndiqués.

1.15 Nous avons constaté que trois organismes de la Couronne se distinguaient nettement : Énergie NB, le Conseil de la recherche et de la productivité et la Commission des services financiers et des services aux consommateurs. Ces trois organismes de la Couronne avaient des pratiques en matière de salaires et d'avantages sociaux parmi les plus élevées, ou les plus généreuses, pour leurs employés.

1.16 Dans le cadre de nos travaux, nous avons également constaté qu'une des politiques sur l'administration de la paie du gouvernement n'avait pas été mise à jour pour tenir compte des changements apportés aux politiques il y a plus de 10 ans. Cela peut avoir donné lieu à des pratiques salariales non conformes.

Nous avons formulé une recommandation au Bureau du Conseil exécutif et une au ministère des Finances et au Conseil du Trésor

1.17 Nous avons formulé deux recommandations, dont l'une destinée au Bureau du conseil exécutif pour qu'il définisse clairement ce qu'il attend de certains organismes de la Couronne en ce qui concerne les pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux. Nous avons également recommandé au ministère des Finances et au Conseil du Trésor de réviser leur politique d'administration de la paie pour tenir compte des pratiques actuelles du gouvernement.

Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

1.18 Le chapitre 4 du présent volume présente notre suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs. Le chapitre de suivi vise à favoriser la reddition de comptes en indiquant à l'Assemblée législative et au grand public dans quelle mesure le gouvernement a donné suite aux recommandations découlant de nos audits de performance.

Chapitres sélectionnés aux fins d'un suivi détaillé

1.19 En plus des mises à jour autodéclarées par les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne, nous avons effectué cette année des travaux de suivi détaillés sur tous les chapitres des rapports de 2017 et certains chapitres des rapports de 2015 du VGNB, comme suit :

- Contrat de services consultatifs (2017)
- Changements climatiques (2017)
- Évaluation foncière des résidences – Examen spécial (2017)
- Cartes d'achat des districts scolaires (2017)
- Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie (2017 et 2015)
- Édifice du Centenaire (2015)
- Dette publique (2015)

1.20 Nous sommes déçus du faible taux de mise en œuvre de nos recommandations antérieures par certains ministères, notamment en ce qui concerne les cas suivants :

- Le ministère des Finances et le Conseil du Trésor ont mis en œuvre seulement 25 % des

recommandations de notre chapitre de 2015 sur la dette publique.

- Le ministère du Développement social n'a mis en œuvre que 38 % des recommandations de notre chapitre de 2017 sur les contrats de services consultatifs.
- Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a mis en œuvre seulement 40 % des recommandations de notre chapitre de 2017 sur les changements climatiques.

1.21 Nous sommes également déçus de la réponse du ministère des Finances, du Conseil du Trésor et du Bureau du Conseil exécutif, qui n'ont mis en œuvre les recommandations qui leur ont été formulées dans le chapitre de 2017 sur les Services d'évaluation foncière de Service Nouveau-Brunswick.

Nous ne sommes toujours pas satisfaits du taux de mise en œuvre de nos recommandations

1.22 Dans l'ensemble, les entités auditées ont mis en œuvre 62 % des recommandations de certains de nos rapports d'audit de performance de 2015 et de 2017. Nous encourageons les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne à mettre en œuvre nos recommandations en temps opportun.

1.23 Nous invitons également les membres du Comité des comptes publics à discuter avec les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne concernés de l'état des recommandations d'audit de performance non mises en œuvre et à remettre en question la situation.

Remerciements

1.24 Je tiens à remercier tout le personnel du Bureau pour son engagement et son dévouement envers la réalisation du mandat du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick. Le rapport que je présente aujourd'hui témoigne de leur travail acharné et de leur professionnalisme.



Paul Martin, FCPA, FCA
Vérificateur général



Janice Leahy, CPA, CA, CIA
Vérificatrice générale adjointe